

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **21**

Absents : **6**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/117

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS 2018-2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA DEUXIEME PHASE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la délibération n°2018/203 du 25/09/2018 présentant la nouvelle politique de gestion des déchets 2018-2020 ;

CONSIDERANT l'augmentation des coûts de traitement des déchets et ceux annoncés par l'Etat de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) ;

CONSIDERANT la faiblesse du ratio « déchets enfouis/déchets valorisés » pour le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT la note-cadre sur l'évolution de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP sur la période 2018-2021 annexée faisant état de 4 actions :

- mutualisation avec le SYDEVOM,
- augmentation des recettes ou valorisation avec notamment le paiement des professionnels.
- facilitation du tri avec l'extension des consignes de tri et le passage en bi-flux,
- optimisation de la collecte des déchets avec la généralisation de la collecte des ordures ménagères en colonnes,

CONSIDERANT, dans ce cadre, la volonté d'optimiser la collecte des déchets en regroupant de manière systématique les ordures ménagères et le tri sélectif en des points complets appelés Points d'Apport Volontaire (PAV) comme cela se met en place dans l'ensemble des collectivités ;

CONSIDERANT la possibilité d'améliorer de manière incidente le cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire ;

CONSIDERANT la volonté des élus de poursuivre le processus qui consiste à débiter par les communes les plus faciles à traiter (Saint Paul sur Ubaye, Val d'Oronaye, La Condamine-Châtelard, Jausiers, Faucon-de-Barcelonnette, Saint-Pons, Les Thuiles, Méolans-Revel, Le Lauzet-Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon) et à traiter dans les phases 2 et 3 les points les plus complexes que sont les communes d'Enchastrayes, Uvernet-Fours et Barcelonnette ;

CONSIDERANT que le programme se déroule de la manière suivante :

- Phase 1 : **401 886 € HT** (60 colonnes aériennes et 4 points semi-enterrés en cours de réalisation)
- Phase 2 : **474 000 € HT** (30 points semi-enterrés réalisés en 2020)
- Phase 3 : **410 800 € HT** (26 points semi-enterrés réalisés en 2021)

CONSIDERANT la délibération n°2018/251 du 13/11/2018 relative à la demande de financement de la phase 1 de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des déchets 2018-2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette nouvelle politique par la deuxième phase du programme qui consiste à créer 30 points d'apport volontaire complets supplémentaires en colonnes semi-enterrées (verre, papier-emballage et ordures ménagères) ;

VU les devis présentant le descriptif de la phase 2 et l'évaluant à 474 000 € HT ;

Sur proposition de M. Jean-Michel PAYOT Vice-Président aux Travaux,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le pré-projet qui lui est présenté et le montant global de l'opération évalué à 474 000 € HT.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet.
- **AUTORISE** notamment la Présidente à présenter ce dossier prioritaire au titre de la DETR 2020 et du CRET 2 proposé par la Région SUD Provence Alpes Côte-d'Azur.
- **DIT** que le plan de financement de la phase 2 de la modernisation de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP est le suivant :

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
DETR 2020	40 %	189 600 €
CRET 2	40%	189 600 €
Autofinancement CCVUSP	20%	94 800 €
Coût d'objectif HT	100 %	474 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en investissement au budget 2020 de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.